

LE CONTEXTE

Un amendement adopté dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) en 2023 autorise, à titre expérimental, les infirmières et les infirmiers diplômés d'état exerçant en libéral, en HAD et en établissement pour personnes dépendantes à rédiger les certificats de décès au domicile des patients dans le cadre d'une mort naturelle. Depuis juillet 2024, les infirmiers sapeurs-pompiers participent également à cette expérimentation.

Cet amendement tend à répondre aux difficultés de faire appel à un médecin dans les territoires dits « déserts médicaux ». Des familles sont très souvent contraintes d'attendre longtemps avant qu'un médecin ne rédige cet acte, pourtant nécessaire à la levée du corps.

Cette formation professionnelle est dispensée par une équipe de médecine légale composée d'un médecin légiste et d'infirmiers. La formation s'articule en deux modules d'une journée chacun, qui peuvent être suivis consécutivement ou séparément.

Cette formation est ouverte au public :

- > de la formation continue

Responsables de la formation :

- > Éric BACCINO, Professeur des Universités, Praticien hospitalier, Médecine légale, CHU Montpellier
- > Stéphanie BERTHET, Cadre de santé, Pôle Urgences, Département de Médecine légale, CHU Montpellier

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU DE FORMATION

Les enseignements auront lieu en présentiel
> dans les locaux du Cesegh

PRÉREQUIS

Infirmier Diplômé d'Etat

CAPACITÉ D'ACCUEIL

45 participants

Ouverture de la formation sous réserve d'un nombre de participants éligibles supérieur à 10.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- > Télécharger le formulaire d'inscription sur le site internet du [Cesegh](https://cesegh.fr)
- > Le renvoyer à sandrine.loukani@cesegh.fr

Dès réception du formulaire d'inscription, la convention de formation vous sera adressée.

COÛT DES FORMATIONS

- > 550 € HT pour les 2 jours de formation **OU**
- Formation 1 : 250 € HT
- Formation 2 : 250 € HT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- > Accès PMR
- > Votre référent Handicap : sandrine.loukani@cesegh.fr
- > Pour toute situation de handicap, un accompagnement personnalisé sera réalisé. Plus d'informations : [consulter le site internet du Cesegh](https://cesegh.fr)

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

*La rédaction des certificats de décès
par les infirmiers :
accompagnement
et consolidation
des pratiques*

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Objectif général

Formation 1 : acquérir les connaissances et les compétences nécessaires au constat de décès de mort naturelle.

Formation 2 : acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la rédaction du certificat de décès.

Objectifs spécifiques

Formation 1 :

- > Acquérir des connaissances spécifiques dans les causes prévalentes de décès
- > Connaître les limites du rôle et des missions de l'infirmier dans le cadre d'un décès,
- > Savoir effectuer l'examen d'un corps, déterminer l'heure du décès, repérer les signes et / ou indices pouvant évoquer un soupçon (un doute) dans les causes de décès,

Formation 2 :

- > Rédiger le certificat de décès sous format papier ou dématérialisé.
- > Développer ses connaissances en matière de législation judiciaire et funéraire.

PUBLIC CONCERNÉ

IDE, IDEL (HAD, EHPAD,...), IPA. **diplômés depuis au moins 3 ans.**

LA FORMATION

Durée de la formation

- > 2 jours : 14 heures de formation
- Formation 1 : 7 heures
- Formation 2 : 7 heures

Moyens pédagogiques

- > Apports de connaissances
- > Études de cas
- > Analyses de pratiques
- > Ateliers pratiques

PROGRAMME

Formation 1

9h00 - 12h00

- Mortalité en France
- Causes et mode de décès
- Diagnostic du décès réel et constant / Coma dépassé /OML

14h00 - 18h00

- Heure du décès et mort naturelle
- Le constat de décès par l'IDE : examen du corps (pratique).

soit 7 heures de formation

**Nombre total d'heures
de formation : 14 heures**

Formation 2

9h00 - 12h00

- La législation : un acte, des enjeux, une responsabilité, des conséquences

14h00 - 18h00

- Le secret professionnel et la transmission du certificat de décès
- La rédaction du certificat de décès (manuscrit et dématérialisé)

**Évaluations de la formation
apprenant et formateur**

soit 7 heures de formation



Arche Jacques Cœur
222 place Ernest Granier
34000 MONTPELLIER

✉ contact@cesegh.fr ☎ 04 99 13 60 50

in Suivez-nous : Page linkedIn cesegh

N° formateur : 91 340 556 334 N° SIRET : 378 287 080 00055 Code APE : 8559A

Pour en savoir plus
sur l'offre de formation du cesegh

Rendez-vous sur notre site

